MINISTÈRE DU TRAVAIL
Liberté
Égalité
Fraternité

SOCIETE SAS ES FORMATION CONTROLE
ZA LE FLACHER – 07340 FELINES
Tel : 07.49.50.61.70 -- Mail : esformationcontrole@outlook.fr
NDA : 84 070 147 307-- N° Activité : 953.653.144
N° TVA : FR25 953 653 144 -- R.C.S : AUBENAS B



CERTIFICAT DE REALISATION

Je soussigné(e) Mr THIBERT Sébastien

représentant légal du dispensateur de l'action concourant au développement des compétences

SAS ES FORMATION CONTROLE atteste que :

Mr Zindine CHELIL

Financé par : **LIP INTERIM**

a suivi l'action *: Formation théorique et pratique à la conduite en sécurité des chariots de manutention automoteurs à conducteur porté – Catégorie 1B et 5*

☐ Formation préalable à la Formation du Port du Harnais

Nature de l'action concourant au développement des compétences :

☒ action de formation [1]
☐ bilan de compétences
☐ action de VAE
☐ action de formation par apprentissage

Objectif : Être capable de conduire en sécurité les engins selon la/les préconisation(s) de la recommandation de l'INRS R489.

qui s'est déroulée du **2 au 4 novembre 2026** inclus

pour une durée de **21 heures** *(nombre d'heures réalisées ou, s'agissant d'une formation par apprentissage, nombre de mois réalisés)*.[2]

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, je m'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année du dernier paiement. En cas de cofinancement des fonds européens la durée de conservation est étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques.

Fait à : **SONNAY**

Le : **4 novembre 2026**

Cachet et signature
du responsable du dispensateur de formation
(nom, prénom du signataire)

SAS ES FORMATION CONTROLE
ZA le flacher - 07340 FELINES
Tél : 07 49 50 61 70
esformationcaces@outlook.fr
Siret : 953 653 144 00014

Mr THIBERT Sébastien

[1] Lorsque l'action est mise en œuvre dans le cadre d'un projet de transition professionnelle, le certificat de réalisation doit être transmis mensuellement.

[2] Dans le cadre des formations à distance prendre en compte la réalisation des activités pédagogiques et le temps estimé pour les réaliser.